Image not found or type unknown

Avocats : Découvrez la nouvelle plateforme de conseils juridiques en ligne !

publié le **09/09/2009**, vu **7606 fois**, Auteur : Experatoo

Fruit de plusieurs mois de travail en collaboration avec des avocats et des professionnels du droit, le site Conseil-juridique.net lance la première plateforme mutualisée de consultations juridiques en ligne à destination exclusive des avocats, des huissiers et des notaires.

Service proposé par http://www.conseil-juridique.net/

Fruit de plusieurs mois de travail en collaboration avec des avocats et des professionnels du droit, le site Conseil-juridique.net lance la première plateforme mutualisée de consultations juridiques en ligne à destination exclusive des avocats, des huissiers et des notaires.

Ce service, s'adressant à la fois aux entreprises et aux particuliers, permettra de consulter un panel d'avocats en fonction de leurs compétences, de leurs localisations, de leurs honoraires ou de leurs délais de réponse. Le site, quant à lui, s'engage, vis-à-vis du client, à garantir les délais annoncés par le professionnel ou à proposer un remboursement en cas de dépassement du délai.

Le professionnel du droit est libre de fixer ses propres honoraires et son délai de réponse sur le site. Celui-ci est prévenu par SMS lorsqu'une question est validée et peut proposer à ses clients de déduire la consultation d'une prise en charge d'affaire. Il peut également installer facilement ce service directement sur son site Internet ou sur son blog juridique afin de proposer ses consultations payantes à ses visiteurs.

Le site met également à disposition des professionnels et de leurs clients une plateforme innovante de suivi des consultations. La discussion s'organise autour d'un système de forum (questions/réponses). L'avocat peut à tout moment savoir si le client a consulté sa réponse, le relancer, le rembourser (à la charge de l'éditeur) ou clôturer la discussion. Ceci évitant, bien entendu, les aléas des consultations par email.

Enfin, grâce à son réseau de partenaires, tous les professionnels référencés pourront bénéficier d'un relai sans commune mesure sur Internet (legavox.fr, experatoo.com notamment).

Pour toute question, vous pouvez contacter notre équipe au 02.31.46.22.72

Adhésion des professionnels au service : http://www.conseil-juridique.net/pro/admin/inscription.php

Conditions générales d'adhésion pour les professionnels : http://www.conseil-juridique.net/aide/cgv_pro.php

Informations annexes

Adhésion au service pour les professionnels : 50€ HT / an

Frais fixes de gestion par consultation : 7 € HT (Article 6.6.4.3 du RIN) comprenant les frais de transaction, l’envoi du SMS et les éventuels frais de remboursement du client.

\"\"

Image not found or type unknown

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés